

Protection sociale et économie informelle en Tunisie

Défis de la transition vers l'économie formelle

Communiqué de Presse

Lundi 23 Mai 2016.

Le Centre de Recherches et d'Etudes Sociales (CRES) a entrepris, avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD), une étude sur la protection sociale et l'économie informelle en Tunisie.

Le système tunisien de protection sociale est généralement considéré comme un des plus avancés des pays à revenu intermédiaire, et en particulier de la région Moyen Orient-Afrique du Nord. Cependant, tel qu'il est, le système semble avoir atteint certaines limites. En effet, les autorités tunisiennes considèrent qu'il est arrivé à un point de déséquilibre, sinon de rupture, qui nécessite de prendre des décisions en vue de le réformer.

La problématique de l'économie informelle et de la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle est étroitement liée à la question de la protection sociale et de son extension à l'ensemble des travailleurs.

Entre 1975 et 2013, l'emploi dans l'économie informelle est passé de 38,4% de l'emploi non agricole à 40,2%. Sur la même période, des maximums ont été enregistrés en 1997 avec un taux s'élevant à 47,1% et des minimums à 35% en 1982 et en 2002. Depuis 2000, la Tunisie enregistre le taux le plus faible des pays d'Afrique du Nord. La récente tendance à la hausse observée en Tunisie pourrait remettre en question la position favorable du pays au regard de cet indicateur.

Au total, les activités informelles qui représentaient 28,3% du PIB non agricole en 1997, n'en représentaient plus que 25,2% en 2002 et seulement 20,3% en 2007, pour remonter à 23,8% en 2012. La part des micro-entreprises dans l'ensemble des activités informelles a considérablement diminué au cours de la décennie 1997-2007, amorçant une remontée en 2012. La contribution au PIB non agricole du secteur informel des micro-entreprises sans comptabilité a augmenté passant de 8,4% à 12,2% entre 2007 et 2012.

Alors que la contribution au PIB non agricole des autres activités informelles aurait enregistré une légère baisse pendant la même période passant de 11,9% à 11,6%. Par ailleurs, l'emploi dans les micro-entreprises sans comptabilité a fortement augmenté entre 2007 et 2012 (de 19,7% à 24,4% de l'emploi non agricole), alors que les autres emplois informels ont régressé de 17% à 9,5%.

L'emploi informel au sein de l'économie représente 32,2% en 2015 de la population active occupée, soit 1092.000 travailleurs informels. Il convient d'indiquer que le taux d'emploi a suivi une tendance baissière au cours de la période 2005-2011 avant de s'inscrire de nouveau nettement à la hausse sur la période 2012-2015. Le taux d'emploi informel qui culminait à niveau de 34% en 2005 est passé à 28% en 2010 et puis 32% en 2015. Ce revirement de tendance confirme les caractéristiques

contracycliques de l'emploi informel. En effet, l'emploi informel est réputé pour son rôle d'amortisseur de chocs pendant les périodes de ralentissement et de repli de l'activité économique.

L'emploi informel est un phénomène qui se concentre particulièrement en Tunisie au sein des populations jeunes occupées sur le marché du travail : 60% des hommes et 83% des femmes occupant un emploi informel en 2014 sont âgés de moins de 40 ans. En Tunisie, l'emploi informel est un phénomène qui se concentre particulièrement au sein des populations jeunes occupées sur le marché du travail. L'analyse de taux d'informalité selon la structure par âge de la population révèle que le phénomène d'informalité serait manifestement exacerbé auprès des populations jeunes qui viennent d'intégrer le marché de travail. Les taux culminent à des niveaux élevés pour les tranches d'âges 15-19 et 20-24, soient respectivement 84% et 42%. Ce qui pourrait indiquer que les populations jeunes sont plus enclines à accepter des emplois précaires, peu décents et qui n'offrent pas de sécurité sociale

Trois scénarios sont élaborés pour l'année 2014 afin d'estimer la levée de fonds où les gisements de ressources pour les caisses de sécurité sociale par une baisse de l'emploi informel. Il s'agit incontestablement d'une preuve de taille quant à l'existence d'un réservoir substantiel dans lequel la CNSS est appelée à puiser en vue de mobiliser des recettes annuelles supplémentaires de cotisations sociales.

Cette démarche couplée à d'autres mesures visant la révision des paramètres de liquidation des pensions, est susceptible à moyen terme de lisser les taux de cotisation d'équilibre et d'atténuer sensiblement les pressions lancinantes pesant sur les équilibres financiers de la CNSS.

Certes de tels objectifs, même le plus réaliste, ne peuvent être atteints sans la conviction de la part des cotisants qu'il y va de leur intérêt d'opérer la transition vers l'économie formelle.

Cela passe par une prise de conscience citoyenne à propos de la justice fiscale, un objectif que se sont fixé les partenaires sociaux. Une meilleure prise en charge des nécessiteux passe par une meilleure prise en charge des coûts par ceux dont les facultés contributives le permettent.

Le séminaire qui s'organise sous l'égide du Ministre des Affaires Sociales, permettra d'initier un débat avec les participants autour des questions relatives à l'économie informelle, l'emploi informel en relation avec les défis auxquels fait face le système de la sécurité sociale en Tunisie.

Ce rapport vient, à point nommé, enrichir le champ de la connaissance sur ces aspects surtout que le gouvernement s'attelle actuellement à réformer dans le cadre d'une stratégie intégrée aussi bien les régimes contributifs que non-contributifs du système de la protection sociale en Tunisie.